

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin mai à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QULICHINI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Pierre ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Pierre QUILICHINI, Caroline CUCCHI, Gabriele VAUTRIN
Présents : 8	
Votants : 11	Etaient représentés : Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Jean-Vincent TOMASI Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Objet : Règlement Intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005, modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité pour la commune de Pianottoli-Caldarello de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal en précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- d'organisation du travail (temps de présence et d'absence, utilisation des locaux et du matériel)
- d'hygiène et de sécurité
- de règles de vie dans la collectivité (droits, obligations, comportements...)
- de gestion du personnel (rémunération, carrière,...)
- de discipline

Considérant la demande d'avis adressée au Centre de Gestion de la Corse-du-Sud pour présentation en Comité Technique Paritaire,

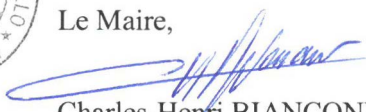
Ouïe les éléments de contexte, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Règlement Intérieur annexé à la présente délibération.

Article 2 : de communiquer le règlement intérieur à tous les employés communaux.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 29 /06/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 28/06/2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 /06/2021  Le Maire, Charles-Henri BIANCONI
---	---